SID – ESID Lyon – Commission Locale de Restructuration (CLR)

Le 14 mars 2018, c'est tenu la CLR pour 2018 impactant l'ensemble des personnel civil de l'ESID de Lyon en présence des représentants syndicaux, de la direction de l'ESID, du CMG et de l'assistance sociale.

Commission Locale de Restructuration (CLR) 2018

Déflation des effectifs – Difficulté de recrutement - Charge de travail en hausse

Le 14 mars 2018, le directeur de l'ESID de Lyon avait convié les organisations syndicales pour la commission locale de restructuration (CLR) 2018 dont l'ordre du jour était le suivant :

1. Bilan des restructurations 2017
2. Evolution REO (Référentiel des effectifs en organisation)
3. REO Réalisé
4. Présentation des restructurations 2018 par secteur géographique

Définition et droits :

Commission Locale de Restructuration (CLR) :

- est le cadre de concertation sur les restructurations ;
- est un préalable nécessaire à tout accompagnement ;
- est impérativement tenue pour toutes les formations touchées par une restructuration ;
- se réunit au cours du premier trimestre, qui suit l'arrêté annuel fixant la liste des opérations de restructuration.

Pour faciliter sa tenue, la direction précise les éléments de la manœuvre RH du ministère qui concerne son établissement (postes à supprimer en cours d'année et pour les années à venir, métiers concernés...).

Antenne Mobilité reclassement (AMR) :

Tout agent concerné par l'arrêté fixant la liste des formations administratives restructurées, et ***dont le poste est supprimé ou transféré, doit être reçu par l'AMR***.

Chaque agent dont l'emploi est supprimé reçoit, au minimum une semaine avant la date fixée, par courrier du commandant de formation administrative, ***une convocation à un entretien individuel avec l'AMR***.
L'agent peut se faire accompagner, lors de cet entretien, par toute personne de son choix. Au cours de cet entretien, sa situation professionnelle et personnelle est examinée. Ce premier entretien est renouvelé, en tant que de besoin, selon l'évolution de la situation de chaque agent.

Bilan 2017

Agents devant être reçus au titre de 2017	30
Agents effectivement reçus en AMR	13
Agents ayant un arrêté en cours	8
Agents restant à être reçus en AMR au titre de 2017 (dont 6 proches de la retraite ou en instance d'IDV)	***17***

Evolution du REO 2018

	2017	2018	Delta
Cat A	76	80	+ 4
Cat B	144	163	+ 19
Cat C + OE	359	346	- 13
Personnel Civil	**579**	**589**	**+ 10**

REO réalisé au 28/02/2018 : 44 postes vacants

Agents devant être reçus au titre de 2018	65
Agents restant à être reçus en AMR au titre de 2017 (dont 6 proches de la retraite ou en instance d'IDV)	17
Agents devant être reçus en AMR au titre de la CLR de 2018 (dont 22 avec changement de profession)	54

COMMUNICATION :

Formation des représentants de l'administration à l'AMR (organisation CMG) :	21 mars 2018
Formation des organisations syndicales (organisation CMG) :	2e trimestre 2018
Information des agents de l'ESID de Lyon sur les restructurations	Semaine 16 et 17, à Marseille et Lyon

Questions posées par la CFDT :

Mise en œuvre du Plan d'accompagnement des restructurations (PAR) :

- Information des encadrants sur les bonnes pratiques ;
- Information des agents ;
- Communication aux agents concernés par les AMR.

Mise pour emploi d'un agent :

- Cadre juridique ;
- Durée maximale ;
- Conséquences sur l'IFSE (groupe, ticket mobilité) et l'avancement ;
- Application du PAR.

Pour toutes informations sur ces deux sujets, ne pas hésiter à contacter vos interlocuteurs CFDT présents à cette réunion.

Vos interlocuteurs CFDT pour l'ESID de Lyon présents :
William PRADEL, interlocuteur CFDT,
Fabienne VIENNOT, interlocutrice suppléante